



MAIRIE de
TOURVILLE-SUR-ODON
14210
Tél. 02 31 80 99 80
Fax 02 31 08 46 38

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du LUNDI 01 FEVRIER 2021**
**Qui s'est tenue à 20h30 en mairie de Tourville sur odon
Sous la Présidence de Monsieur Didier BOULEY, Maire**

Présents : 14

Fabienne MANSION - Catherine REGNIER- Olivier LE MEILLEUR- Aurélie BLONDEL- David HEBERT- Claire BARUCHELLO-
Laurence COUDRAIS -Nicolas RENARD-Nicolas DUCHENNE - Françoise LAMBERT -Jérôme VIBERT- Carole TURQUETIL-
Olivier HUET

- Pas de remarque sur le compte rendu du dernier conseil municipal

Monsieur le Maire remercie les membres de la commission « bulletin municipal » pour la publication des Echos de Tourville sur odon

-Requalification de la route de Bretagne

- Réunion de préparation de chantier prévue le vendredi 5 Février 2021 avec les services de Caen La Mer.
Les travaux devraient commencer début mars.

- Lecture par M. le Maire d'une lettre reçue en mairie en date du 18 janvier 2021, ayant pour objet le recours gracieux concernant le projet de création de 2 parkings dans le cadre de la requalification de la route de la Bretagne. Il est demandé dans ce courrier la suppression de 2 places de parking à proximité des deux propriétés avec pour arguments : Emplacement non fondé, des problèmes de visibilité et de sécurité, nuisance sonore à toute heure de la nuit et du jour.

Ce courrier a été transmis au service de la maîtrise d'ouvrage de Caen La Mer étant seule habilité à pouvoir apporter une modification au projet, projet normalement finalisé.

M. le maire indique que suite à la forte demande d'ajout de place de parking lors de la réunion publique du 12 octobre 2020, la commission urbanisme avait demandé l'ajout de ces deux places, que la visibilité et la sécurité ne peuvent être remises en cause sinon le projet n'aurait pu être validé, et que les places de parking se situe à 4,90m du mur de propriété.

M. le maire souhaite avoir un avis consultatif du conseil municipal :

Après vote de l'assemblée, le conseil municipal à l'unanimité décide de ne pas donner une suite favorable à la demande de suppression des 2 places de parking.

-Signature de l'avenant du contrat de Co maîtrise d'ouvrage entre CAEN LA MER HABITAT et la commune portant sur l'immeuble 47 route de Bretagne et acquisition du volume 1 de l'immeuble en nature de droit à construire

-Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a signé le 22 décembre 2020 la vente du terrain au profit de CAEN LA MER HABITAT moyennant le prix de 71 797,60€ H.T. soit 86 157,12€ TTC

-Suivant acte reçu le 23 décembre 2020, la mairie de TOURVILLE SUR ODON a vendu à CAEN LA MER HABITAT un terrain 47 route de Bretagne cadastré section AB 161 et 163 et ZA 98, 101 et 104 pour un total de 1457 m² constituant le lot 27 du lotissement aménagé par NEXITY « L'Orée du Bocage ».

- Sur ce terrain, il est envisagé la réalisation d'un ensemble immobilier composé d'un bâtiment d'environ 512,84 m² de surface de plancher comprenant :

- un pôle médical d'environ 130,27 m² de surface de plancher comprenant un local médical et un local infirmier
- et six logements d'environ 382,57 m² de surface de plancher.

L'opération sera réalisée en co-maitrise d'ouvrage par la commune de TOURVILLE SUR ODON et CAEN LA MER HABITAT.

Un contrat de co-maitrise d'ouvrage a été régularisé aux termes duquel la commune de TOURVILLE finançait la construction de la partie médicale (local médical et local infirmier).

Le terrain a fait l'objet d'un permis de construire délivré à CAEN LA MER HABITAT le 23 septembre 2019 pour la réalisation de cette opération. Dans le cadre de cette opération, la société CAEN LA MER HABITAT va construire le bâtiment qui fera l'objet d'un état descriptif volumétrique de quatre volumes savoir :

- Le volume 1 qui constituera un local médical
- Le volume 2 qui constituera des appartements parking et espaces vert destinées à être conservés par CAEN LA MER HABITAT.
- Le volume 3 qui constituera un local infirmier.
- Le volume 4 qui constituera les espaces extérieurs et communs destiné à être cédées à une association syndicale libre constituée entre les propriétaires des volumes 1 à 3.

Un infirmier a souhaité se rendre acquéreur du local infirmier. Il a donc été décidé que la société CAEN LA MER HABITAT vendra en l'état futur d'achèvement ce local.

Il avait été envisagé lors du précédent conseil que l'acquisition du local médical par la commune se ferait également en l'état futur d'achèvement pour un prix de CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE SEPT CENT CINQUANTE EUROS ET SOIXANTE-SEPT CENTIMES (177 750,67 EUR) hors taxe soit DEUX CENT TREIZE MILLE TROIS CENTS EUROS ET QUATRE-VINGTS CENTIMES (213 300,80 EUR) toutes taxes comprises.

Toutefois afin de conserver la volonté initiale de réaliser l'ouvrage en co-maitrise d'ouvrage, il convient pour la commune de devenir acquéreur du volume numéro 1 en nature de droit à construire et de procéder à la construction du bâtiment avec CAEN LA MER HABITAT.

Il y a donc lieu :

- de signer un avenant à la convention de co-maitrise d'ouvrage afin de tenir compte du fait que la commune ne sera propriétaire que du local médical
- de signer un acte d'acquisition du volume UN en nature de droit à construire d'une montant de 9.758,00 € hors taxes soit 11.709,60 € toutes taxes comprises. (soit 140€/m² HT de surface de plancher)

Les frais de l'acte notariés sont à la charge de la commune.

Le maire soumet donc à l'approbation du conseil municipal de :

- signer un avenant à la convention de co-maitrise d'ouvrage prévoyant la prise en charge par la mairie d'un montant prévisionnel de CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE SEPT CENT CINQUANTE EUROS ET SOIXANTE-SEPT CENTIMES (177 750,67 EUR) hors taxe soit DEUX CENT DOUZE MILLE CINQ CENT SOIXANTE-DIX-SEPT EUROS ET VINGT-NEUF CENTIMES (212 577,29 EUR) toutes taxes comprises. Ce montant comprend 9.758,00 € hors taxes soit 11.709,60 € toutes taxes comprises de droit à construire du volume UN qui seront réglés à CAEN LA MER HABITAT lors de la signature de l'acte notarié.

-Signer un acte d'acquisition à recevoir par Maître Vincent ROBILLARD, notaire à CAEN du volume numéro UN au prix de 9.758,00 € hors taxes soit 11.709,60 € TTC conformément au contrat de co-maitrise d'ouvrage.

-Signer tout acte nécessaire à la réalisation de l'opération.

Voté à l'unanimité des présents

-Bac jaune pour tri des emballages recyclables et des papiers

La livraison des bacs jaunes par les services de CAEN LA MER devrait commencer mi-février, mais ne pourront être utilisés qu'à partir du 1^{er} avril 2021.

Utilisation : tous les emballages en métal, en carton, briques alimentaires, en plastique,

Exemples : *bouteilles d'eau, d'huile et de soda, pots de yaourts et de crème fraîche, barquettes de beurre, de viande et de viennoiseries, boîtes de poudre chocolatée, films et sacs plastiques, flacons de salle de bain, bidons de lessive, pots de crème cosmétique,*

Les sacs jaunes ne seront plus distribués en mairie.

-Eglise, information suite réunion avec le Département

Le 9 décembre, M. Le Maire, Fabienne Mansion, Catherine Régnier et Nicolas Renard se sont rendus au Conseil Départemental Du Calvados pour une réunion en présence de Mme Sophie Simonnet (Conseillère départementale Canton 1), Mme Sylvie Jacq (Conseillère Départementale Canton Thury-Harcourt, membre de la commission "Éducation, sport, culture et citoyenneté"), Mme Aude Maisonneuve (Chef du Service Patrimoine) et Mme Armelle Dalibert (Service Patrimoine).

Mme Maisonneuve a fait une présentation très intéressante sur l'église de Tourville sur Odon et les conseils pratiques avant d'envisager toute intervention sur son devenir. Devenir qui serait de conserver l'usage culturel et la possibilité de l'utiliser pour de la musique, expositions et autres activités à définir.

Les personnes du Département sont très intéressées pour nous accompagner dans ce projet. Les points à retenir sont les suivants :

-La commune est responsable de la sécurité, de l'entretien et de la restauration du bâtiment ainsi que de l'immobilier et du mobilier le composant.

-Le curé affectataire est seul à décider de l'utilisation de l'édifice, tant pour les célébrations culturelles que pour les manifestations culturelles (concerts, expositions, visites...).

M. le maire a rencontré le Père Fromage le 8 janvier 2021 pour avoir son accord sur la mise en route du projet. Le Père Fromage a donné son accord. Il sera informé des avancées du projet. Monsieur le Maire propose de former un groupe de travail qui sera élargi au conseil municipal.

-Pumptrack

Présentation faite par Nicolas RENARD, d'un Pumptrack et d'un Bike Park réalisés par des communes, avec indication des coûts pour ce type de projets : estimés entre 50 000.00€ (pour un Bike Park) et 90 000.00€ (pour une pumtrack)

Au vu des différents impacts concernant la construction d'un Pumptrack, M. le maire souhaite que le conseil municipal se prononce sur la continuité de ce projet.

Après débat, le conseil municipal décide de revoir le projet avec concertation du Conseil Municipal Jeune à l'origine de la demande, et les membres de la commission travaux, pour un projet moins onéreux et correspondant davantage aux besoins d'une commune de notre importance. Crédits à prévoir au budget 2021

-Informations diverses :

Organisation du temps scolaire :

La commune bénéficie depuis la rentrée 2018 d'une dérogation à l'organisation de la semaine scolaire pour permettre aux écoles de fonctionner avec 4 jours d'enseignement au lieu de 4,5 jours. Cette dérogation (renouvelable tous les 3 ans) arrive à échéance au terme de l'année scolaire 2020-21. Demande d'accord pour le renouvellement de cette dérogation. Accord du conseil municipal.

-Tour de table :

Fabienne MANSION : Information sur les demandeurs d'emploi de la commune qui restent stables.

Prochain conseil municipal : le JEUDI 18 MARS 2021 à 18h30 en mairie

(Vote des budgets, avec la présence de Mme MAUBRE-TURPIN, Trésorière de Caen Municipale)

Levée de la séance : 23h00

Fait à Tourville sur odon le 08 Février 2021

Le Maire, Didier BOULEY



Bouley